

REGION DE KAFFRINE

DEPARTEMENT NON PARAMETRE

T.P.R KAFFRINE

433.12.69.01 - COMMUNE DE KAFFRINE

POPULATION:

0 HABITANTS

P. 601

GESTION : 2025

GFIL C

COMPTES

DE LA GESTION 2025

PRESENTES

A LA COUR DES COMPTES

AU DIRECTEUR GENERAL DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE ET DU TRESOR

Par M CHEIKH SENE

Gestion de M CHEIKH SENE du debut 02 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

OBSERVATIONS GENERALES

Pièces justificatives générales à joindre aux comptes

1 Pour qu'un compte soit en état d'examen (Instr.gén. art 1551), il doit être accompagné de pièces justificatives suivantes :

- a) une expédition du budget primitif, du budget additionnel et des autorisations spéciales ;
- b) une copie certifiée du compte administratif (Instr. gén. art. 838, 1551, 1554) ;
- c) une copie de la délibération du Conseil Municipal, de la Commission Administrative ou de l'Assemblée générale, certifiée par le conseil municipal approuvant les comptes ;
- d) l'état de l'actif de la commune ou de l'établissement et son annexe;
- e) l'état du passif;
- f) une copie du bordereau de situation sommaire au 31 décembre;
- g) des comptes relatifs aux services hors budget;
- h) le compte d'emploi des tickets de droit de place;
- i) le certificat constatant la présence des Titres d'emprunt;
- j) le compte d'emploi des formules imprimées titres d'emprunt;
- k) l'état sommaire des paiements pour les entreprises en plusieurs années;
- l) en cas de mutation comptable :

- P.V de remise de service 1 ère partie pour les receveurs remplacés, 2 ème partie pour les

Receveurs installés.

- Etat des Recettes;

- Etat de rapprochement du solde débiteur du compte tenu par l'Administration des postes (Circulaire du 5 juin 1929) (1), certificat constatant qu'il n'y a aucune reprise contre le Receveur;

- m) un inventaire des pièces générales, voir les articles 833,849, 1304, 1519, 1520, 1541, 1542, 1551, 1554 de (Instr. gén. du 20 juin 1859. Circulaire de la comptabilité publique du 30 janvier 1866 1899, 10 décembre 1900, 9 janvier 1902, chap.4, 31 décembre 1907, 31 janvier 1909, chap. IV, 8 juillet 1910 chap. IV et 3 mars 1923, chap1). Les comptes sont exempts de timbre (Décision ministérielle 20 septembre 1907 et cir. CP. 31 décembre 1907, chap. 7)
- 2. Le budget supplémentaire des communes et le compte administratif des maires sont divisés, tant en recettes qu'en dépenses, en deux parties:

- La première partie comprend les opérations des exercices antérieurs;
- La deuxième partie comprend les opérations de l'exercice considéré.

Les comptes de gestion P.601, établis par les comptables des communes et des établissements publics communaux, devront comporter des divisions identiques, dans l'ordre même adopté par les documents des administrateurs.

A. Première division: opération des exercices antérieurs.

Cette division comprendra les opérations se rapportant à la première ligne du budget supplémentaire de l'exercice, intitulé: « les reports ».

- 1. En recettes: l'excédent existant à la clôture d'exercice précédent et les recettes à recouvrir des exercices antérieurs.

- 2. En dépenses;

- a) Les restes à payer;

- b) Les dépenses engagées pour les services faits pendant les exercices faits pendant les exercices antérieurs qui n'ont pu être liquidés en temps utile et non portés sur l'état des restes à payer;

- c) Les Compléments de crédits pour dépenses clos;

B. Deuxième division propre à l'exercice

Deuxième division Opérations propres à l'exercice considéré.

Cette deuxième division comprendra les opérations se rapportant au budget primitif de l'exercice, modifié et complété par le budget supplémentaire et les autorisations spéciales. Elle reproduira la nomenclature des documents budgétaires : sections, chapitres et articles.

Les prévisions et autorisations budgétaires supplémentaires, qu'elles soient comprises au budget supplémentaire ou faisant l'objet d'autorisations spéciales, ne figurant pas au dit budget supplémentaire, seront rattachées à l'article initial du budget primitif dont elles viennent augmenter les prévisions ou la dotation ainsi que le prévoit l'instruction du 27 avril 1942 sur la contexture du budget supplémentaire. Elles figureront dans les comptes des receveurs sous le même numéro d'ordre que cet article initial (Circ. du 24 janvier 1949).

Il n'y a pas lieu de réunir les crédits qui n'ont pas la même dépense pour laquelle ils libellés de la même manière, ou dont le Maire a fait emploi séparément (Inst.Gén. Art 1533, et circulaire CP.30 janvier 1866, chap. 2 et 7). Les crédits pour dépenses restant à payer sur exercice clos, et reportés au chapitre III : Dépenses supplémentaires, doivent être suivi distinctement, ils ne doivent pas être confondus avec les crédits destinés aux dépenses semblables de l'exercice courant (Arrêt de la Cour des Comptes du 15 novembre 1909).

Les prévisions et autorisations budgétaires nouvelles, inscrites au budget supplémentaire ou faisant l'objet d'autorisations spéciales non reprises au budget supplémentaire, seront rattachés, suivant leur nature, à la section et au chapitre correspondant du budget primitif. Les inscriptions ainsi faites recevront un numéro d'ordre à la suite des articles du chapitre du budget primitif auquel elles sont rattachées. Les inscriptions se rapportant à des autorisations spéciales, non incorporées au budget supplémentaire, seront complétées par une mention de référence à la date de la délibération du Conseil municipal ou de la décision de l'autorité de tutelle correspondante. Cette mention sera portée dans la colonne d'observation du compte de gestion.

C. Contexture du compte de gestion

Des dispositions qui précèdent, il résulte que le texte du budget supplémentaire n'aura à être reproduit au compte de gestion qu'en ce qui concerne les opérations se rapportant aux excès antérieurs et les opérations nouvelles ne correspondant à aucun des articles du budget primitif. Il en sera de même, dans cette dernière éventualité, pour les opérations visées par les autorisations spéciales. (Circ. Du 24 janvier 1949).

Lorsque les comptables inscrivent les indications du budget primitif avant réception du budget additionnel, ils auront à laisser en tête du compte, le nombre de lignes correspondant aux opérations des exercices antérieurs classés à la première division en tenant compte des restes à recouvrer et des restes à payer existant dans les écritures et des report effectués par les ordonnateurs. Ils devront également déterminer approximativement le nombre de lignes à réserver à la suite de chaque chapitre du budget primitif pour l'inscription des prévisions et autorisations budgétaires nouvelles (L/C 642-N du 1 avril 1949).

D. Mutation de comptables

Si les opérations des douze premiers mois de l'exercice ont été effectués par trois Receveurs différents, les colonnes 9 et 10 (recouvrements) et les colonnes 8 et 9 (paiements) seront partagées en trois, la colonne nouvelle étant affectée d'un numéro «bis»; si les opérations des mois supplémentaires ont été effectuées par deux Receveurs différents, ils conviendra, soit d'utiliser en plus des colonnes réservées à cette partie de g

D. Mutation de comptables

Si les opérations des douze premiers mois de l'exercice ont été effectués par trois Receveurs différents, les colonnes 9 et 10 (recouvrements) et les colonnes 8 et 9 (paiements) seront partagées en trois, la colonne nouvelle étant affectée d'un numéro «bis»; si les opérations des mois supplémentaires ont été effectuées par deux Receveurs différents, ils conviendra, soit d'utiliser en plus des colonnes réservées à cette partie de gestion, la colonne 10 (recouvrements) et la colonne 9 (paiements), lorsqu'elles seront sans emploi, soit de partager en deux la colonne 11 (recouvrements) et la colonne 10 (paiements), la colonne nouvelle étant alors affectée d'un numéro «bis».

En cas de gestion intérimaire de très courte durée, le Directeur Général de Comptabilité Publique et du Trésor pourra décider avec l'assentiment des intéressés, que les opérations du gérant intérimaire n'auront pas à être décrites dans une colonne distincte du compte de gestion et qu'elles seront groupées avec celles de l'ancien ou du nouveau titulaire. Une copie de cette décision sera jointe aux pièces générales du compte de gestion.

Néanmoins, pour permettre le contrôle du juge des comptes, les documents récapitulant les opérations effectuées, notamment les fiches récapitulatives de recettes P626 et les fiches récapitulatives de dépense P641 devront comporter des totaux partiels présentant le montant des opérations effectuées par chacun des deux comptables intéressés et un total général de sommes à inscrire dans la colonne du compte où se trouveront groupés le opérations des deux comptables. (Circ du 24 janvier 1949).

3. Le paragraphe 2 de la 1^{ère} division de la recette étant formé du report de l'exercice précédent, ne doit pas, sauf des cas très rares, présenter des restes à recouvrer. S'il en existait, les comptables devraient dresser les états de cotes irrécouvrables à l'époque du 30 juin pour être soumis avec leur compte du Conseil municipal à la session de mai, et les accompagner de leurs explications et de certificats constatant les causes de non recouvrement (art.888, chapit.8 et 910).

4. Les articles du compte ne doivent porter qu'une seule série de numéros, qui commencera au premier article de la recette et se continuera sans interruption jusqu'au dernier article de la dépense de services hors budget (art 1534 et cir C.P 30 janvier 1866, chapitre 7).

5. Les numéros du Compte sont portés sur les fiches et sur chacune des pièces justificatives de recettes et de dépenses. Ainsi toutes les pièces produites à l'appui d'un mandat devront être revêtues du même numéro que ce mandat. Il convient d'inscrire des numéros à l'encre rouge en haut de chaque pièce, à droite (Instr.gén.art 1534 et 1542, circ. CP.30 janvier 1866 chap. 7). L'inscription des pièces justificatives sur la fiche récapitulative est faite au moyen d'un numéro donné à chaque titre et à chaque mandat.

6. Le montant des réductions des titres de recettes et indiqué à l'encre rouge sur des titres et dans la colonne d'observations du compte de gestion, conformément à l'exemple suivant, (voire d'ailleurs le chapitre 7 ci-après).

7. Il est établi, pour chaque article du Compte, une fiche où sont récapitulées et totalisées, les pièces de recettes (avec indication, s'il y a lieu, des réductions de titres) et les pièces de dépenses. Les mandats sont revêtus d'un numéro d'ordre; ce numéro et le nombre des pièces de dépenses. Les mandats sont revêtus d'un numéro d'ordre; ce numéro et le nombre des pièces jointes à chaque mandat figurent sur la fiche, en regard du montant des sommes payées.

Pour les comptes de faible importance, il est admis que les fiches ou chemises soient remplacées par une récapitulation sur la marque de la première pièce de recettes ou sur la fiche récapitulative incorporée dans le haut du mandat et à gauche (2), il convient alors de lier fortement à leur angle intérieur de gauche, les pièces à l'aide d'un poinçon et d'une ficelle, en ayant soin de les percer assez près du bord ne pas empêcher l'examen.

Numéro d'ordre série unique	Désignation des chapitres et articles	FIXATION provisoire d'après le budget primitif et le budget additionnel et les autorisations spéciales	MONTANT des produits d'après les titres et acts justificatifs des réductions	OBSERVATION (3)
Col. (1)		Col. (4 à 6)	Col. (8)	col. (4)
	Taxes d'allouage et paturage	700		Cote 85 Réduction 50 Reste..... 800

- (1) Ce document devra être annexé à la situation sommaire, classée dans le dossier des pièces générales du compte de gestion concernant la collectivité ou l'établissement le plus important dont la gestion est confiée au receveur.
- (2) Même pour les comptes de perception rurale qui généralement ne comportent pas plus de 12 mandats par articles de dépenses, le mandat avec fiche dispenserait du P641 et procurerait de temps aux comptables.
- (3) Dans cette colonne il convient de ne mettre en outre des réductions de Titres et dessous mentions relatives aux autorisations spéciales de dépenses, que des notes sommaires indispensables pour rendre plus claire l'intelligence des opérations (Cir. C 30 janvier 1966). Les explications plus étendues pourront être données sur la fiche correspondant à l'article du compte.

COMPTES

DE LA GESTION 2025

Que présente | a la cour des comptes, | M CHEIKH SENE
| au Directeur Général de la Comptabilité publique et du Trésor, |

Receveur pour les RECETTES et les DEPENSES faites savoir

1° Pendant la gestion 2025 du debut 02 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 ainsi, que sur les services hors budget

SITUATION COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2025

Excédent de RECETTES au 31 décembre 2024 lequel sera reporté à la fin du présent compte pour établir la situation du compte au 31 décembre 2025 savoir :

Sur les services budgétaires		129 536 416	
Sur les services hors budgétaires		0	129 536 416
		5 645 000	

GESTION 2025

RECETTES

Opérations Budgétaires des Recettes de Fonctionnement - Classe 7

Fait RECETTE, le comptable, de la somme de quatre cent soixante-douze millions trois cent neuf mille cinq cent un (472 309 501) CFA
montant des recouvrements effectués par lui, pendant la gestion 2025 tant sur les produits portés au budget de la gestion 2025 et sur les produits reportés de la gestion 2025, que sur les produits reçus en vertu d'autorisations spéciales, lesquels recouvrements seront justifiés conformément aux instructions, ci-après

SOMMES A RECOURIR AU COMPTE DE LA GESTION 2025												Recouvrements effectués pendant les 12 mois de la Gestion 2025				TOTAUX des recouvrements de la gestion 2025	RESTES A RECOURIR au 31décembre 2025 à reporter à la gestion ou à l'époque de la cessation des fonctions	Observation
N° ordre	Compte	FIXATION PROVISoire D'APRES					Ancien receveur			Receveur Titulaire								
		Le budget primitif	Le budget additionnel	Les autorisations	Total des prévisions	Montant des produits d'après les titres et actes justificatifs déduction faite des réductions	Ancien receveur(3)	Ancien receveur(2)	Ancien receveur(1)									
1	121 - Report à nouveau	0	0	17 611 306	17 611 306	17 611 306	0	0	0	17 611 306	17 611 306	0	0					
Chapitre 12 - REPORT A NOUVEAU												0	0	0	17 611 306	17 611 306	0	0
2	701 - Produits des droits de taxes perçus aux abattoirs	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0	0	0	1 160 000	1 160 000	840 000						
3	7020 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	3 000 000	0	0	3 000 000	3 000 000	0	0	0	5 709 817	5 709 817	-2 709 817						
4	7030 - Taxe de visite et de poinçonnage des viandes	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0	0	0	0	0	2 000 000						
5	7094 - Produit de l'expédition des actes d'état - civil	17 000 000	0	0	17 000 000	17 000 000	0	0	0	11 818 400	11 818 400	5 181 600						
6	7095 - Légalisation	3 000 000	0	0	3 000 000	3 000 000	0	0	0	1 289 800	1 289 800	1 710 200						
Chapitre 70 - PRODUITS DE L2EXPLOITATION												0	0	0	19 978 017	19 978 017	7 021 983	
7	7100 - Location des souks	17 000 000	0	0	17 000 000	17 000 000	0	0	0	8 332 500	8 332 500	8 667 500						
8	7101 - Location des loges et des stalles	5 000 000	0	0	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0	5 000 000						
9	7104 - Location des propriétés locales	10 000 000	0	0	10 000 000	10 000 000	0	0	0	7 560 000	7 560 000	2 440 000						
10	7105 - Location de la salle de fête	8 300 000	0	0	8 300 000	8 300 000	0	0	0	0	0	8 300 000						
11	7110 - Produit des droits de place	17 000 000	0	0	17 000 000	17 000 000	0	0	0	15 536 100	15 536 100	1 463 900						
12	7113 - Taxe de ventes d'animaux	400 000	0	0	400 000	400 000	0	0	0	0	0	400 000						
13	7114 - Permis de stationnement	19 000 000	0	0	19 000 000	19 000 000	0	0	0	16 702 800	16 702 800	2 297 200						
14	7115 - Redevance d'autorisation mensuelle des taxis	6 000 000	0	0	6 000 000	6 000 000	0	0	0	1 505 000	1 505 000	4 495 000						
15	7118 - Droits d'occupation du domaine public	7 000 000	0	0	7 000 000	7 000 000	0	0	0	3 316 000	3 316 000	3 684 000						
16	712 - Droits de fourrière	1 500 000	0	0	1 500 000	1 500 000	0	0	0	0	0	1 500 000						
Chapitre 71 - PRODUITS DOMANIAUX												0	0	0	52 952 400	52 952 400	38 247 600	
17	720 - Impôt du minimum fiscal	8 000 000	0	0	8 000 000	8 000 000	0	0	0	6 293 742	6 293 742	1 706 258						
18	721 - Contribution des patentes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
19	724 - Impôt foncier bâti	7 000 000	0	0	7 000 000	7 000 000	0	0	0	7 360 782	7 360 782	-360 782						

GESTION 2025

RECETTES

Opérations Budgetaires des Recettes de Fonctionnement - Classe 7

SOMMES A RECOURIR AU COMPTE DE LA GESTION 2025										Recouvrements effectués pendant les 12 mois de la Gestion 2025				TOTAUX des recouvrements de la gestion 2025	RESTES A RECOURIR au 31décembre 2025 à reporter à la gestion ou à l'époque de cessation des fonctions	Observation
N° ordre	Compte	FIXATION PROVISOIRE D'APRES				Montant des produits d'après les titres et actes justificatifs déduction faite des réductions	Ancien receveur			Receveur Titulaire						
		Le budget primitif	Le budget additionnel	Les autorisations	Total des prévisions		Ancien receveur(3)	Ancien receveur(2)	Ancien receveur(1)							
20	725 - Impôt foncier non bâti	5 000 000	0	0	5 000 000	5 000 000	0	0	0	166 500	166 500	4 833 500				
21	726 - Contribution globale unique	5 000 000	0	0	5 000 000	5 000 000	0	0	0	27 387 560	27 387 560	-22 387 560				
22	727 - Contribution globale foncière	5 000 000	0	0	5 000 000	5 000 000	0	0	0	13 355 580	13 355 580	-8 355 580				
23	7281 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE LOCALE SUR LA VALEUR LOCATIVE	50 000 000	0	0	50 000 000	50 000 000	0	0	0	34 272 082	34 272 082	15 727 918				
24	7282 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE LOCALE SUR LA VALEUR AJOUTEE	75 466 000	0	0	75 466 000	75 466 000	0	0	0	75 334 832	75 334 832	131 168				
25	7290 - Taxe sur les véhicules automobiles	13 000 000	0	0	13 000 000	13 000 000	0	0	0	0	0	13 000 000				
26	7291 - Taxe sur les plus - valeurs immobilières	5 000 000	0	0	5 000 000	5 000 000	0	0	0	18 627 719	18 627 719	-13 627 719				
Chapitre 72 - IMPOTS LOCAUX		173 466 000	0	0	173 466 000	173 466 000	0	0	0	182 798 797	182 798 797	-9 332 797				
27	7301 - Taxe sur les véhicules hippomobiles	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0	0	0	210 000	210 000	1 790 000				
28	7304 - Taxe sur les machines à coudre	1 500 000	0	0	1 500 000	1 500 000	0	0	0	1 000 000	1 000 000	500 000				
29	7310 - Taxe sur les spectacles	1 500 000	0	0	1 500 000	1 500 000	0	0	0	719 000	719 000	781 000				
30	7313 - Taxe sur la publicité	25 000 000	0	0	25 000 000	25 000 000	0	0	0	13 698 180	13 698 180	11 301 820				
31	7314 - Taxe sur l'électricité consommée	25 000 000	0	0	25 000 000	25 000 000	0	0	0	28 374 590	28 374 590	-3 374 590				
32	7315 - Taxe sur l'eau	4 000 000	0	0	4 000 000	4 000 000	0	0	0	0	0	4 000 000				
33	7317 - Taxe sur les appareils de distribution de carburant	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0	0	0	480 000	480 000	1 520 000				
Chapitre 73 - TAXES MUNICIPALES		61 000 000	0	0	61 000 000	61 000 000	0	0	0	44 481 770	44 481 770	16 518 230				
34	743 - Produit des amendes correctionnelles et de simple police	50 000 000	0	0	50 000 000	50 000 000	0	0	0	41 559 070	41 559 070	8 440 930				
35	749 - Recettes éventuelles ou imprévues	114 462 156	0	0	114 462 156	114 462 156	0	0	0	2 443 960	2 443 960	112 018 196				
Chapitre 74 - PRODUITS DIVERS		164 462 156	0	0	164 462 156	164 462 156	0	0	0	44 003 030	44 003 030	120 459 126				
36	755 - Fonds de dotation de la décentralisation	108 094 844	0	0	108 094 844	108 094 844	0	0	0	110 476 981	110 476 981	-2 382 137				
Chapitre 75 - DOTATION DE FONCTIONNEMENT		108 094 844	0	0	108 094 844	108 094 844	0	0	0	110 476 981	110 476 981	-2 382 137				
37	7601 - Remboursement de frais d'hospitalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				

N° ordre	Compte	SOMMES A RECOUVRER AU COMPTE DE LA GESTION 2025					Recouvrements effectués pendant les 12 mois de la Gestion 2025					TOTAL des recouvrements de la gestion 2025	RESTES A RECOURIR au 31décembre 2025 à reporter à la gestion ou à l'époque de cessation des fonctions	Observation
		FIXATION PROVISOIRE D'APRES				Montant des produits d'après les titres et actes justificatifs déduction faite des réductions								
		Le budget primitif	Le budget additionnel	Les autorisations s	Total des prévisions									
Chapitre 76 - REMBOURSEMENT, FONDS DE CONCOURS, F		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		625 223 000	0	17 611 306	642 834 306	0	0	0	0	472 302 301	472 302 301	170 532 005		

GESTION 2025

RECETTES

Opérations Budgétaires des Recettes d'investissement - Classe 1

SOMMES A RECOURIR AU COMPTE DE LA GESTION 2025										Observation			
N° ordre	Compte	FIXATION PROVISIOIRE D'APRES				Montant des produits d'apres les titres et actes justificatifs	Recouvrements effectués pendant les 12 mois de la Gestion 2025				RESTES A RECOURIR au 31décembre 2025 à reporter à la gestion ou à l'époque de cessation des fonctions		
		Le budget primitif	Le budget additionnel	Autorisation Special	Total des previsions		Ancien receveur(3)	Ancien receveur(2)	Ancien receveur(1)			Receveur Titulaire	TOTAUX des recouvrements de la gestion 2025
1	1052 - FONDS DE CONCOURS DU FECT	61 457 798	0	0	61 457 798	61 457 798	0	0	0	53 228 412	53 228 412	8 229 386	
2	1059 - Autres Fonds de concours	766 512 337	0	0	766 512 337	766 512 337	0	0	0	444 023 200	444 023 200	322 489 137	
	Chapitre 10 - DOTATION	827 970 135	0	0	827 970 135	827 970 135	0	0	0	497 251 612	497 251 612	330 718 523	
1	115 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0	0	1 000 000	
	Chapitre 11 - RESERVES	1 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0	0	1 000 000	
1	123 - Résultats d'investissement reporté	111 925 110	0	0	111 925 110	111 925 110	0	0	0	111 925 110	111 925 110	0	
	Chapitre 12 - REPORT A NOUVEAU	111 925 110	0	0	111 925 110	111 925 110	0	0	0	111 925 110	111 925 110	0	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	940 895 245	0	0	940 895 245	940 895 245	0	0	0	609 176 722	609 176 722	331 718 523	

RECAPITULATION DES RECETTES

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	625 223 000	0	17 611 306	642 834 306	642 834 306	0	0	0	0	472 309 501	472 309 501	170 524 805
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	940 895 245	0	0	940 895 245	940 895 245	0	0	0	0	609 176 722	609 176 722	331 718 523
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 566 118 245	0	17 611 306	1 583 729 551	1 583 729 551	0	0	0	0	1 081 486 223	1 081 486 223	502 243 328

GESTION 2025
DEPENSES

Opérations Budgetaires des Depenses de Fonctionnement Classe 6

Fait DEPENSE, le comptable, de la somme de sept cent cinquante-cinq millions deux cent soixante-quinze mille (755 275 000) CFA montant des paiements qu'il a effectués en acquit des mandats délivrés, soit sur les crédits ouverts dans le budget de la gestion 2025 , soit sur les crédits reportés de la gestion 2025 sur la gestion, soit sur les crédits supplémentaires alloués par les autorisations régulières, lesquels sont justifiés, conformément aux instructions ci-après

N° ordre	Comptes	CREDITS OUVERTS PAR				Payements effectués pendant les 12 mois de la Gestion 2025				TOTALX des paiements de la gestion	CREDITS RESERVES	CREDITS ANNULES faute d'emploi	Observation
		Le Budeget Primitif	Le budget Additionnel	Autorisation Special	Total des crédits	Ancien receveur(3)	Ancien receveur(2)	Ancien receveur(1)	Receveur Titulaire				
1	6130 - Carburants	2 000 000	0	0	2 000 000	0	0	0	0	0	0	2 000 000	
2	6460 - Participation au fonctionnement du service national contre l'ince	1 800 000	0	0	1 800 000	0	0	0	0	0	0	1 800 000	
3	6469 - Participations diverses	1 500 000	0	0	1 500 000	0	0	0	1 500 000	1 500 000	0	0	
Chapitre 210 - CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS		5 300 000	0	0	5 300 000	0	0	0	1 500 000	1 500 000	0	3 800 000	
1	6130 - Carburants	5 000 000	0	0	5 000 000	0	0	0	0	0	0	5 000 000	
2	64510 - Secours aux indigents	6 000 000	0	0	6 000 000	0	0	0	6 000 000	6 000 000	0	0	
3	64511 - Secours aux sinistrés	2 000 000	0	0	2 000 000	0	0	0	0	0	0	2 000 000	
4	64520 - Subventions aux associations culturelles et sportives	5 000 000	0	0	5 000 000	0	0	0	0	0	0	5 000 000	
5	64521 - Subventions pour entretien des lieux de culte	4 000 000	0	0	4 000 000	0	0	0	4 000 000	4 000 000	0	0	
5	64552 - Bourses et allocations scolaires	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	0	0	0	3 000 000	
7	64640 - Cotisation à l'association des maires	700 000	0	0	700 000	0	0	0	0	0	0	500 000	700 000
8	6469 - Participations diverses	7 000 000	0	0	7 000 000	0	0	0	7 000 000	7 000 000	0	0	
9	6470 - Indemnités de représentation du président du conseil départem	18 000 000	0	0	18 000 000	0	0	0	13 928 700	13 928 700	4 071 300	4 071 300	
10	6471 - Indemnités de représentation des adjoints ou vice - présidents	10 500 000	0	0	10 500 000	0	0	0	10 293 700	10 293 700	206 300	206 300	
11	6490 - Dépenses diverses	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	2 820 000	2 820 000	0	180 000	
12	65307 - Indemnité des délégués de quartier	5 760 000	0	0	5 760 000	0	0	0	5 640 000	5 640 000	120 000	120 000	
Chapitre 313 - CABINET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL		69 960 000	0	0	69 960 000	0	0	0	49 682 400	49 682 400	4 897 600	20 277 600	
1	612 - Habillement	1 500 000	0	0	1 500 000	0	0	0	0	0	0	1 500 000	
2	6130 - Carburants	4 000 000	0	0	4 000 000	0	0	0	3 999 990	3 999 990	0	10	
3	6131 - Lubrifiants	1 000 000	0	0	1 000 000	0	0	0	0	0	0	1 000 000	
4	616 - Fournitures de bureau	2 500 000	0	0	2 500 000	0	0	0	2 499 948	2 499 948	0	52	
5	63132 - Entretien de machines et matériel de bureau	600 000	0	0	600 000	0	0	0	0	0	0	600 000	

GESTION 2025

DEPENSES

Opérations Budgetaires des Depenses de Fonctionnement Classe 6

CREDITS OUVERTS PAR												Payements effectués pendant les 12 mois de la Gestion 2025				TOTAUX des paiements de la gestion	CREDITS RESERVES	CREDITS ANNULES faute d'emploi	Observation
N° ordre	Comptes	Le Budeget Primitif	Le budget Additionnel	Autorisation Special	Total des crédits	Ancien receveur(3)	Ancien receveur(2)	Ancien receveur(1)	Receveur Titulaire										
6	63310 - Imprimés et registre	1 500 000	0	0	1 500 000	0	0	0	1 499 780	1 499 780	0	220	0						
7	63321 - Communications téléphoniques	2 500 000	0	0	2 500 000	0	0	0	1 815 320	1 815 320	0	684 680	0						
8	6334 - Frais d'hôtel et de restaurant	6 000 000	0	8 000 000	14 000 000	0	0	0	5 038 000	5 038 000	0	8 962 000	0						
9	633701 - Acquisition de machines et appareils de bureau	4 500 000	0	0	4 500 000	0	0	0	4 499 989	4 499 989	0	11	0						
10	6469 - Participations diverses	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	1 385 000	1 385 000	0	1 615 000	0						
11	6510 - Personnel permanent	80 000 000	0	0	80 000 000	0	0	0	67 769 324	67 769 324	12 230 676	12 230 676	0						
12	65110 - Personnel temporaire pour travaux de nettoyage ou d'assaini	10 800 000	0	0	10 800 000	0	0	0	8 360 000	8 360 000	2 440 000	2 440 000	0						
13	65300 - Indemnité de sujétion	1 200 000	0	0	1 200 000	0	0	0	1 200 000	1 200 000	0	0	0						
14	65301 - Indemnité pour travaux supplémentaires	4 000 000	0	0	4 000 000	0	0	0	2 594 580	2 594 580	1 405 420	1 405 420	0						
15	65302 - Indemnité de logement	1 800 000	0	0	1 800 000	0	0	0	1 800 000	1 800 000	0	0	0						
16	65305 - Indemnité de biléttage	120 000	0	0	120 000	0	0	0	72 000	72 000	48 000	48 000	0						
17	65306 - Indemnité de licenciement	2 500 000	0	0	2 500 000	0	0	0	689 459	689 459	1 810 541	1 810 541	0						
18	65315 - Prime de prudence des chauffeurs	600 000	0	0	600 000	0	0	0	360 000	360 000	240 000	240 000	0						
19	65317 - Indemnités allouées aux agents de l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
20	6540 - IPRES	7 200 000	0	0	7 200 000	0	0	0	5 800 999	5 800 999	1 399 001	1 399 001	0						
21	6541 - Cotisation aux prestations familiales	2 000 000	0	0	2 000 000	0	0	0	1 451 520	1 451 520	548 480	548 480	0						
22	6542 - Charges sociales diverses	1 800 000	0	0	1 800 000	0	0	0	1 265 000	1 265 000	535 000	535 000	0						
23	6547 - Capital - décès	2 125 000	0	0	2 125 000	0	0	0	0	0	2 125 000	2 125 000	0						
24	655 - Frais de recyclage et de formation professionnelle	10 000 000	0	0	10 000 000	0	0	0	0	0	0	10 000 000	0						
Chapitre 321 - SECRÉTARIAT ET BUREAUX		151 245 000	0	8 000 000	159 245 000	0	0	0	112 100 909	112 100 909	22 782 118	47 144 091	0						
1	6130 - Carburants	2 000 000	0	0	2 000 000	0	0	0	1 999 995	1 999 995	0	5	0						
2	616 - Fournitures de bureau	1 000 000	0	0	1 000 000	0	0	0	999 460	999 460	0	540	0						

GESTION 2025
DEPENSES

Opérations Budgétaires des Dépenses de Fonctionnement Classe 6

N° ordre	Comptes	CREDITS OUVERTS PAR				Payements effectués pendant les 12 mois de la Gestion 2025				TOTAL des paiements de la gestion	CREDITS RESERVES	CREDITS ANNULÉS faute d'emploi	Observation
		Le Budget Primitif	Le budget Additionnel	Autorisation Special	Total des crédits	Ancien receveur(3)	Ancien receveur(2)	Ancien receveur(1)	Receveur Titulaire				
3	65303 - Indemnité de gestion du receveur	5 400 000	0	0	5 400 000	0	0	0	5 400 000	5 400 000	0	0	
	Chapitre 331 - RECETTE DÉPARTEMENTALE OU MUNICIPALE	8 400 000	0	0	8 400 000	0	0	0	8 395 455	8 395 455	0	545	
1	63310 - Imprimés et registre	500 000	0	0	500 000	0	0	0	490 880	490 880	0	9 120	
2	63313 - Achat de tickets de perception	6 500 000	0	0	6 500 000	0	0	0	6 493 186	6 493 186	0	6 814	
3	6510 - Personnel permanent	28 000 000	0	0	28 000 000	0	0	0	21 803 628	21 803 628	6 196 372	6 196 372	
4	65110 - Personnel temporaire pour travaux de nettoyage ou d'assainissement	8 000 000	0	3 000 000	11 000 000	0	0	0	9 165 000	9 165 000	0	1 835 000	
5	65301 - Indemnité pour travaux supplémentaires	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	1 250 400	1 250 400	1 749 600	1 749 600	
6	65304 - Indemnité de contrôle des spectacles	240 000	0	0	240 000	0	0	0	240 000	240 000	0	0	
7	65308 - Prime de rendement	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	1 965 917	1 965 917	1 034 083	1 034 083	
8	6540 - IPRES	2 200 000	0	0	2 200 000	0	0	0	1 739 633	1 739 633	460 367	460 367	
9	6541 - Coïssation aux prestations familiales	700 000	0	0	700 000	0	0	0	554 400	554 400	145 600	145 600	
10	6542 - Charges sociales diverses	700 000	0	0	700 000	0	0	0	555 000	555 000	145 000	145 000	
	Chapitre 341 - SERVICE DE PERCEPTION LOCALE	52 840 000	0	3 000 000	55 840 000	0	0	0	44 258 044	44 258 044	9 731 022	11 581 956	
1	6111 - Nourriture des animaux en fourrière	500 000	0	0	500 000	0	0	0	0	0	0	500 000	
2	633710 - Acquisition de matériel de poinçonnage et d'estampillage	100 000	0	0	100 000	0	0	0	0	0	0	100 000	
3	633712 - Acquisition de matériel de nettoyage et de désinfection	2 800 000	0	0	2 800 000	0	0	0	0	0	0	2 800 000	
4	65309 - Indemnité pour le contrôle des viandes	78 000	0	0	78 000	0	0	0	66 000	66 000	12 000	12 000	
	Chapitre 351 - ABATTOIRS, HALLES, MARCHÉS, ENTREPÔTS FRIGORIF	3 478 000	0	0	3 478 000	0	0	0	66 000	66 000	12 000	3 412 000	
1	6320 - Honoraires	300 000	0	0	300 000	0	0	0	0	0	0	300 000	
	Chapitre 361 - PROPRIÉTÉS LOCALES	300 000	0	0	300 000	0	0	0	0	0	0	300 000	
1	6130 - Carburants	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	0	0	0	3 000 000	
	Chapitre 371 - POLICE MUNICIPALE ET PROTECTION DES POPULATION	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	0	0	0	3 000 000	

GESTION 2025
DEPENSES

Opérations Budgetaires des Depenses de Fonctionnement Classe 6

N° ordre	Comptes	CREDITS OUVERTS PAR					Payements effectués pendant les 12 mois de la Gestion 2025					TOTAL des paiements de la gestion	CREDITS RESERVES	CREDITS ANNULES faute d'emploi	Observation
		Le Budget Primitif	Le budget Additionnel	Autorisation Special	Total des crédits	Ancien receveur(3)	Ancien receveur(2)	Ancien receveur(1)	Receveur Titulaire						
1	63101 - Travaux d'élagage et de recépage	2 000 000	0	0	2 000 000	0	0	0	1 994 200	1 994 200	0	5 800			
2	63121 - Entretien des voies et places	4 000 000	0	0	4 000 000	0	0	0	0	0	0	4 000 000			
3	6510 - Personnel permanent	18 000 000	0	0	18 000 000	0	0	0	12 839 991	12 839 991	5 160 009	5 160 009			
4	65110 - Personnel temporaire pour travaux de nettoyage ou d'assaini	3 600 000	-7 211 306	3 611 306	0	0	0	0	0	0	0	0			
5	65301 - Indemnité pour travaux supplémentaires	1 500 000	0	0	1 500 000	0	0	0	343 860	343 860	1 156 140	1 156 140			
6	6540 - IPRES	1 500 000	0	0	1 500 000	0	0	0	1 042 402	1 042 402	457 598	457 598			
7	6541 - Colisation aux prestations familiales	600 000	0	0	600 000	0	0	0	423 360	423 360	176 640	176 640			
8	6542 - Charges sociales diverses	600 000	0	0	600 000	0	0	0	420 000	420 000	180 000	180 000			
Chapitre 381 - VOIRIE, SQUARES ET JARDINS		31 800 000	-7 211 306	3 611 306	28 200 000	0	0	0	17 063 813	17 063 813	7 130 387	11 136 187			
1	6130 - Carburants	2 000 000	0	0	2 000 000	0	0	0	0	0	0	2 000 000			
2	615 - Produits d'entretien	2 000 000	0	0	2 000 000	0	0	0	1 988 300	1 988 300	0	11 700			
3	633712 - Acquisition de matériel de nettoyage et de désinfection	2 800 000	0	0	2 800 000	0	0	0	2 790 700	2 790 700	0	9 300			
4	6510 - Personnel permanent	22 000 000	0	0	22 000 000	0	0	0	19 534 520	19 534 520	2 465 480	2 465 480			
5	65110 - Personnel temporaire pour travaux de nettoyage ou d'assaini	22 000 000	2 900 000	3 000 000	27 900 000	0	0	0	27 690 000	27 690 000	0	210 000			
6	65301 - Indemnité pour travaux supplémentaires	1 500 000	0	0	1 500 000	0	0	0	406 380	406 380	1 093 620	1 093 620			
7	6540 - IPRES	1 800 000	0	0	1 800 000	0	0	0	1 539 604	1 539 604	260 396	260 396			
8	6541 - Colisation aux prestations familiales	800 000	0	0	800 000	0	0	0	665 280	665 280	134 720	134 720			
9	6542 - Charges sociales diverses	800 000	0	0	800 000	0	0	0	600 000	600 000	200 000	200 000			
Chapitre 391 - NETTOIEMENT		55 700 000	2 900 000	3 000 000	61 600 000	0	0	0	55 214 784	55 214 784	4 154 216	6 385 216			
1	63141 - Réparation des voitures particulières	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	0	0	0	3 000 000			
2	633716 - Pneumatiques	2 800 000	-1 888 694	0	911 306	0	0	0	0	0	0	911 306			
Chapitre 401 - ATELIERS ET GARAGES		5 800 000	-1 888 694	0	3 911 306	0	0	0	0	0	0	3 911 306			

CREDITS OUVERTS PAR												Payements effectués pendant les 12 mois de la Gestion 2025				TOTAUX des paiements de la gestion	CREDITS RESERVES	CREDITS ANNULES faute d'emploi	Observation
N° ordre	Comptes		Le Budeget Primitif	Le budget Additionnel	Autorisation Special	Total des crédits	Ancien receveur(3)	Ancien receveur(2)	Ancien receveur(1)	Receveur Titulaire									
1	6181 - Consommation d'eau dans les bâtiments et lieux publics	10 000 000	0	0	0	10 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000 000				
2	65110 - Personnel temporaire pour travaux de nettoyage ou d'assaini	1 200 000	0	0	0	1 200 000	0	0	0	1 200 000	1 200 000	0	0	0	0				
Chapitre 411 - SERVICE DES EAUX		11 200 000	0	0	0	11 200 000	0	0	0	1 200 000	1 200 000	0	0	0	10 000 000				
1	63125 - Entretien des caniveaux et canaux	4 000 000	0	0	0	4 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000 000				
Chapitre 412 - ASSAINISSEMENT		4 000 000	0	0	0	4 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000 000				
1	6183 - Eclairage des bâtiments et lieux publics	15 000 000	0	0	0	15 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000 000				
2	633715 - PIÈCES OU MATÉRIEL DE RÉCHANGE	10 000 000	0	0	0	10 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000 000				
3	65110 - Personnel temporaire pour travaux de nettoyage ou d'assaini	3 600 000	0	0	0	3 600 000	0	0	0	3 600 000	3 600 000	0	0	0	0				
Chapitre 421 - ECLAIRAGE PUBLIC		28 600 000	0	0	0	28 600 000	0	0	0	3 600 000	3 600 000	0	0	0	25 000 000				
1	6130 - Carburants	4 000 000	0	0	0	4 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000 000				
2	616 - Fournitures de bureau	3 000 000	0	0	0	3 000 000	0	0	0	2 999 973	2 999 973	0	0	27	0				
3	617 - Fournitures scolaires	24 000 000	0	0	0	24 000 000	0	0	0	11 998 595	11 998 595	0	0	12 001 405	0				
4	6183 - Eclairage des bâtiments et lieux publics	5 000 000	0	0	0	5 000 000	0	0	0	4 984 210	4 984 210	0	0	15 790	0				
5	64520 - Subventions aux associations culturelles et sportives	22 000 000	0	0	0	22 000 000	0	0	0	15 600 000	15 600 000	0	0	6 400 000	0				
6	64551 - Coupes, récompenses et prix	2 800 000	-2 800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
7	64552 - Bourses et allocations scolaires	8 000 000	0	0	0	8 000 000	0	0	0	5 250 000	5 250 000	0	0	2 750 000	0				
8	6462 - Participation aux dépenses de l'enseignement	2 000 000	0	0	0	2 000 000	0	0	0	500 000	500 000	0	0	1 500 000	0				
9	6469 - Participations diverses	4 000 000	0	0	0	4 000 000	0	0	0	4 000 000	4 000 000	0	0	0	0				
10	65110 - Personnel temporaire pour travaux de nettoyage ou d'assaini	35 000 000	9 000 000	0	0	44 000 000	0	0	0	43 640 000	43 640 000	0	0	360 000	0				
Chapitre 441 - EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS		109 800 000	6 200 000	0	0	116 000 000	0	0	0	88 972 778	88 972 778	0	0	27 027 222	0				
1	610 - Produits pharmaceutiques et d'hygiène	14 000 000	0	0	0	14 000 000	0	0	0	0	0	0	0	14 000 000	0				
2	6130 - Carburants	3 000 000	0	0	0	3 000 000	0	0	0	2 999 615	2 999 615	0	0	385	0				

GESTION 2025
DEPENSES

Opérations Budgétaires des Dépenses de Fonctionnement Classe 6

N° ordre	Comptes	CREDITS OUVERTS PAR					Payements effectués pendant les 12 mois de la Gestion 2025				TOTALX des paiements de la gestion	CREDITS RESERVES	CREDITS ANNULES faute d'emploi	Observation
		Le Budeget Primitif	Le budget Additionnel	Autorisation Special	Total des crédits	Receveur								
						Ancien receveur(3)	Ancien receveur(2)	Ancien receveur(1)	Titulaire					
3	616 - Fournitures de bureau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
4	6181 - Consommation d'eau dans les bâtiments et lieux publics	4 000 000	0	0	4 000 000	0	0	0	0	0	0	0	4 000 000	
5	6183 - Eclairage des bâtiments et lieux publics	10 000 000	0	0	10 000 000	0	0	0	0	0	0	0	10 000 000	
6	6192 - Produits de désinfection	6 000 000	0	0	6 000 000	0	0	0	5 994 400	5 994 400	5 994 400	0	5 600	
7	633701 - Acquisition de machines et appareils de bureau	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	0	0	0	0	3 000 000	
8	64510 - Secours aux indigents	15 000 000	0	0	15 000 000	0	0	0	12 000 000	12 000 000	12 000 000	0	3 000 000	
9	6469 - Participations diverses	4 000 000	0	0	4 000 000	0	0	0	0	0	0	0	4 000 000	
10	6510 - Personnel permanent	5 000 000	0	0	5 000 000	0	0	0	2 158 895	2 158 895	2 158 895	2 841 105	2 841 105	
11	65110 - Personnel temporaire pour travaux de nettoyage ou d'assaini	5 000 000	0	0	5 000 000	0	0	0	4 380 000	4 380 000	4 380 000	620 000	620 000	
12	6540 - IPRES	500 000	0	0	500 000	0	0	0	175 800	175 800	175 800	324 200	324 200	
13	6541 - Cotisation aux prestations familiales	150 000	0	0	150 000	0	0	0	55 440	55 440	55 440	0	94 560	
14	6542 - Charges sociales diverses	150 000	0	0	150 000	0	0	0	55 000	55 000	55 000	95 000	95 000	
Chapitre 451 - SANTÉ, HYGIÈNE ET ACTIONS SOCIALES		69 800 000	0	0	69 800 000	0	0	0	27 819 150	27 819 150	27 819 150	3 880 305	41 980 850	
1	63380 - Fêtes officielles	5 000 000	0	0	5 000 000	0	0	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0	
2	63381 - Réceptions publiques	5 000 000	0	0	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0	5 000 000	
Chapitre 508 - FÊTES ET CÉRÉMONIES PUBLIQUES		10 000 000	0	0	10 000 000	0	0	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	
1	6491 - Dépenses éventuelles ou imprévues	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	300 900	300 900	300 900	0	2 699 100	
Chapitre 509 - DÉPENSES DIVERSES		3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	300 900	300 900	300 900	0	2 699 100	
1	681 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	1 000 000	0	0	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000	
Chapitre 600 - OPÉRATIONS FINANCIÈRES		1 000 000	0	0	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		625 223 000	0	17 611 306	642 834 306	0	0	0	415 178 233	415 178 233	415 178 233	52 587 648	227 656 073	

GESTION 2025
DEPENSES

Opérations Budgétaires des Dépenses d'investissement Classe 2

CREDITS OUVERTS PAR													Payements effectués pendant les 12 mois de la Gestion 2025				TOTAUX des paiements de la gestion	CREDITS RESERVES	CREDITS ANNULES faute d'emploi	Observation
N° ordre	Compte	Le Budget Primitif	Le budget Additionnel	Autorisation Special	Total des crédits	Ancien receveur(3)	Ancien receveur(2)	Ancien receveur(1)	Receveur Titulaire											
1	22002 - Grosses réparations mairie et annexes	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	2 999 442				2 999 442	0	558					
2	22010 - Construction de bâtiment	93 000 000	0	0	93 000 000	0	0	0	0				0	0	93 000 000					
3	221040 - - Equipements divers	20 000 000	0	0	20 000 000	0	0	0	19 990 000				19 990 000	0	10 000					
Chapitre 7011 - HOTEL DE DEPARTEMENT, MAIRIE, MAISONS COM		116 000 000	0	0	116 000 000	0	0	0	22 989 442				22 989 442	0	93 010 558					
1	221002 - Aménagement de chaussées et de voies publiques	4 708 549	0	0	4 708 549	0	0	0	4 684 600				4 684 600	0	23 949					
2	221003 - Travaux de remblais et de terrassement	4 500 000	0	0	4 500 000	0	0	0	4 478 100				4 478 100	0	21 900					
3	221049 - Autres travaux d'aménagement	130 200 000	0	0	130 200 000	0	0	0	0				0	0	130 200 000					
Chapitre 7021B - VOIRIE PUBLIQUE		139 408 549	0	0	139 408 549	0	0	0	9 162 700				9 162 700	0	130 245 849					
1	221011 - Aménagement de trottoirs	12 000 000	0	0	12 000 000	0	0	0	11 994 700				11 994 700	0	5 300					
Chapitre 7021C - TROTOIRS		12 000 000	0	0	12 000 000	0	0	0	11 994 700				11 994 700	0	5 300					
1	221621 - Extension de réseaux électriques	146 485 348	0	0	146 485 348	0	0	0	24 460 747				24 460 747	2 731 940	122 024 601					
2	221622 - Aménagement de réseaux électriques	4 000 000	0	0	4 000 000	0	0	0	3 923 500				3 923 500	0	76 500					
Chapitre 7021G - ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINE		150 485 348	0	0	150 485 348	0	0	0	28 384 247				28 384 247	2 731 940	122 101 101					
1	221600 - Travaux d'adduction d'eau	68 530 018	0	0	68 530 018	0	0	0	40 446 767				40 446 767	0	28 083 251					
Chapitre 7021L - Eaux		68 530 018	0	0	68 530 018	0	0	0	40 446 767				40 446 767	0	28 083 251					
1	221611 - Travaux de curage	6 000 000	0	0	6 000 000	0	0	0	5 996 760				5 996 760	0	3 240					
2	221613 - Aménagement de réseaux d'égouts	4 000 000	0	0	4 000 000	0	0	0	3 894 000				3 894 000	0	106 000					
Chapitre 7021M - ASSAINISSEMENT		10 000 000	0	0	10 000 000	0	0	0	9 890 760				9 890 760	0	109 240					
1	22036 - Construction de fourrières	24 795 730	0	0	24 795 730	0	0	0	0				0	0	24 795 730					
Chapitre 7025 - FOURRIERE MUNICIPALE		24 795 730	0	0	24 795 730	0	0	0	0				0	0	24 795 730					
1	22035 - Aménagement de gares routières	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	2 999 442				2 999 442	0	558					
2	220410 - Grosses réparations Halles et marchés	30 000 000	0	0	30 000 000	0	0	0	29 966 879				29 966 879	0	33 121					
3	221049 - Autres travaux d'aménagement	102 300 000	0	0	102 300 000	0	0	0	0				0	0	102 300 000					
Chapitre 7041 - HALLES ET MARCHÉS		135 300 000	0	0	135 300 000	0	0	0	32 966 321				32 966 321	0	102 333 679					
1	220404 - Construction des halles	13 000 000	0	0	13 000 000	0	0	0	12 941 213				12 941 213	0	58 787					

GESTION 2025
DEPENSES

Opérations Budgétaires des Dépenses d'investissement Classe 2

N° ordre	Compte	CREDITS OUVERTS PAR				Payements effectués pendant les 12 mois de la Gestion 2025				TOTAL des paiements de la gestion	CREDITS RESERVES	CREDITS ANNULÉS faute d'emploi	Observation
		Le Budget Primitif	Le budget Additionnel	Autorisation Special	Total des crédits	Ancien receveur(3)	Ancien receveur(2)	Ancien receveur(1)	Receveur Titulaire				
2	220702 - Construction de maternités	12 050 000	0	0	12 050 000	0	0	0	0	0	0	12 050 000	
3	220703 - Construction de centres hospitaliers	22 000 000	0	0	22 000 000	0	0	0	15 378 365	15 378 365	0	6 621 615	
	Chapitre 7051B - EQUIPEMENT SOCIAUX	47 050 000	0	0	47 050 000	0	0	0	28 319 598	28 319 598	0	18 730 402	
1	220732 - Construction de clôture de cimetières	25 711 732	0	0	25 711 732	0	0	0	18 185 841	18 185 841	0	7 525 891	
	Chapitre 7053 - CIMETIERES	25 711 732	0	0	25 711 732	0	0	0	18 185 841	18 185 841	0	7 525 891	
1	22011 - Aménagements autres bâtiments	25 000 000	0	0	25 000 000	0	0	0	19 925 074	19 925 074	0	5 074 926	
2	220800 - Equipements scolaires	12 000 000	0	0	12 000 000	0	0	0	0	0	0	12 000 000	
3	221049 - Autres travaux d'aménagement	30 000 000	0	0	30 000 000	0	0	0	14 691 074	14 691 074	0	15 308 926	
	Chapitre 7061 - EQUIPEMENTS SCOLAIRES	67 000 000	0	0	67 000 000	0	0	0	34 616 148	34 616 148	0	32 383 852	
	Chapitre 71 - PRODUITS DOMANIAUX												
1	2243 - Bicyclettes et cyclomoteurs	2 800 000	0	0	2 800 000	0	0	0	2 796 600	2 796 600	0	3 400	
2	2246 - Engins et matériels lourds	80 000 000	0	0	80 000 000	0	0	0	79 650 000	79 650 000	0	350 000	
	Chapitre 7111A - ACQUISITION DE VEHICULES	82 800 000	0	0	82 800 000	0	0	0	82 446 600	82 446 600	0	353 400	
1	2025 - Autres études générales	31 813 868	0	0	31 813 868	0	0	0	20 683 643	20 683 643	0	11 120 225	
	Chapitre 721 - ETUDES GENERALES	31 813 868	0	0	31 813 868	0	0	0	20 683 643	20 683 643	0	11 120 225	
1	27 - AFFECTATIONS	30 000 000	0	0	30 000 000	0	0	0	0	0	0	30 000 000	
	Chapitre 731 - OPERATIONS FINANCIERES	30 000 000	0	0	30 000 000	0	0	0	0	0	0	30 000 000	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	940 895 245	0	0	940 895 245	0	0	0	340 086 767	340 086 767	2 731 940	600 798 478	

RECAPITULATION DES DEPENSES

TOTAL DES DEPENS DE FONCTIONNEMENT	625 223 000	0	17 611 306	642 834 306	0	0	0	415 178 233	415 178 233	48 248 514	179 407 559
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	940 895 245	0	0	940 895 245	0	0	0	340 096 767	340 096 767	2 731 940	598 066 538
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 566 118 245	0	17 611 306	1 583 729 551	0	0	0	755 275 000	755 275 000	50 980 454	777 474 097

GESTION 2025

Opérations relatives aux services hors budget (1)

1 °Opération en numéraire

RECETTES

Fait RECETTE, le comptable, de la somme de zero (0) CFA montant des recouvrements effectués par lui, pendant la gestion 2025 pour services hors budget, lesquels recouvrements seront justifiés conformément aux instructions, ci-après

N°Ordre	Comptes	RESTES A RECOURRER au 31 décembre 2024	TITRES émis en 2025	Total à recouvrer	RECOURREMENTS EFFECTUES 2025			TOTAL	A RECOURRER au 31 décembre 2025	Observations
					Ancien receve	Ancien receve	Receveur Titu			
TOTAL										

GESTION 2025

Opérations relatives aux services hors budget (1)

1 *Opération en numéraire

DEPENSES

Fait DEPENSE, le comptable, de la somme de zero (0) CFA montant des dépenses effectués par lui, pendant la gestion 2025 pour services hors budget, lesquels

N°Ordre	Comptes	Programmes effectués pendant les 12 mois de la Gestion 2025				EXCEDEMENTS de r	RAPPELS DE RECETTES		EXCEDEMENTS de recettes au 31 décembre 20	Observations
		Ancien receveur (3)	Ancien receveur (2)	Ancien receveur (1)	Receveur titulaire	TOTAL	Recouvrements effectués (col.10)	Total des recettes		
	TOTAL									

GESTION 2025

Opérations relatives aux valeurs inactives

Fait RECETTE, le Comptable, de la somme de vingt-neuf millions sept cent soixante-neuf mille cinq cent cinquante (29769550) CFA montant des titres et valeurs pris en charge par lui, pendant la gestion 2025 au titre des services exécutés en dehors des budgets, ci-après.

N°Ordre	Comptes	SORTIES DE LA GESTION 2025			ENTREES DE LA GESTION 2025			Solde créditeur au 31/12/2025	Observation
		Ancien receveur(3)	Ancien receveur(2)	Ancien receveur(1)	Receveur Titulaire	Ancien receveur(3)	Ancien receveur(2)	Receveur Titulaire	
7114 - Permis de stationnement		0	0	0	15 782 400	0	0	16 208 000	425 600
7095 - Légalisation		0	0	0	1 394 300	0	0	551 300	0
7094 - Produit de l'expédition des actes d'état - civil		0	0	0	13 230 800	0	0	9 922 900	1 494 100
7110 - Produit des droits de place		0	0	0	16 324 600	0	0	16 575 000	250 400
720 - Impôt du minimum fiscal		0	0	0	954 000	0	0	4 653 000	3 699 000
TOTAL		0	0	0	47 686 100	0	0	47 910 200	5 889 100

SITUATION DU RECEVEUR AU 31 DECEMBRE 2025

Les Recettes effectuées pendant la gestion 2025 s'élève, savoir

Sur les services hors budget à

Les Dépenses acquittées pendant la gestion 2025 s'élève, savoir

Sur les services hors budget à

Excédent de la Recette sur la Dépense

Dépense sur la Recette

D'après la situation au 31/12/2024 rapportée au premier article du présent compte

L'excédent de Recette à cette époque s'élevait à

Il en résulte qu'au 31/12/2025 l'excédent s'est arrêté :

Pour les services compris dans les budgets en Recettes, à

Pour les services hors budget en Recette, à

Pour les services hors budget en Dépense, à

Le comptable devrait donc représenter dans la caisse une somme de Franc 326 204 023

Cette somme a été en effet représentée à la même époque du 31 décembre 2025 ainsi que le constate le bordereau de situation sommaire par les valeurs ci-après, à savoir :

OPERATIONS EN NUMERAIRE

- 1) Fonds disponibles
- provenant des services budgétaires
- provenant des services hors budget
- 2) Avances pour les divers services
- 3) Traités et valeurs mobilisables :
- 4) Fonds placés :

Situation de caisse au 31/12/2025

VALEURS INACTIVES

Valeurs en stock chez le Receveur local :

Tickets communaux :

Autres (Etat civil, Légalisation, Minimum Fiscal) :

SOMME EGALE (Colonne 4 ci-dessus)

SOMME EGALE (Colonne 3 ci-dessus)

SERVICES BUDGETAIRES	SERVICES HORS BUDGET (Opérations numéraires)	TOTAUX	SERVICES HORS BUDGET Valeurs inactives
1	2	3	4
951 942 607		951 942 607	53 555 200
		0	0
755 275 000		755 275 000	47 686 100
	0	0	0
196 667 607		196 667 607	5 869 100
	0	0	0
	0	0	0
129 536 416		129 536 416	0
0	0	0	0
326 204 023		326 204 023	0
0	0	0	5 869 100
0	0	0	0

326 204 023
0
0
0
0
326 204 023

5 869 100
0
0
0

Cet excédent de Recette au 31 décembre 2025 de 326 024 023 sera reporté en tête du compte de gestion 2026 pour servir à l'établissement de la situation du comptable au 1er janvier 2026

Le receveur soussigné, AFFIRME VERITABLES, sous les peines de droits, les présents comptes comprenant Les Recettes et les Dépenses des DOUZE mois de la gestion 2025 ; les Recettes et les Dépenses des services hors budget.

Ces comptes seront présentés au Conseil de la Collectivité locale dans la session du mois de Mars 2025

et transmis	à la cours des comptes	avant le
	au Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor	

Le Comptable AFFIRME en outre, et sous les mêmes peines, que les Recettes et les Dépenses portées dans ces Comptes sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de la COMMUNE DE KAFFRINE et qu'il n'en existe aucun autre en sa connaissance.

JE DECLARE M'APPROPRIER EXPRESSEMENT LES RECETTES ET LES DEPENSES DE LA GESTION 2025

Vu et V&rifié par le Directeur Général de la Comptabilité publique et du Trésor, qui déclare que les présents comptes ont donnés lieux aux observations indiquées sur la page suivante de l'expédition

Vu et vérifié par qui déclare
que les présents comptes sont exacts en ce qui concerne le montant de l'imputation, par gestion des
Recettes et des Dépenses qui y sont indiquées

A le

